



Programme d'aide pour l'achat de composteurs domestiques

Dans le cadre de sa politique en gestion des matières résiduelles 2017-2022, la Municipalité d'Oka propose à ses citoyens le programme d'aide pour l'achat de composteurs domestiques. Avec cette initiative, la Municipalité souhaite réduire les matières résiduelles envoyées au site d'enfouissement.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être résidant d'Oka;
- S'engager à utiliser le composteur en compostant les matières résiduelles organiques listées en annexe et récupérer les autres matières résiduelles organiques via le bac brun fourni par la Municipalité;

REMBOURSEMENT

Le montant de l'aide financière consentie dans le cadre du présent programme est de cent pour cent (100 %) du coût d'achat d'un composteur domestique, avant les taxes applicables. L'aide financière ne peut excéder cent (100 \$) dollars par requérant, pour l'achat d'un composteur domestique.

Le programme de subvention est offert annuellement jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire. Une seule subvention est accordée par résidence.

COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME?

Suite à l'achat du composteur domestique, remplir le formulaire d'inscription et joindre toutes les pièces justificatives.

Les photocopies doivent être lisibles pour être valides et la subvention sera versée uniquement après la réception de tous les documents. Un chèque vous sera alors acheminé, le plus tôt possible, par la poste.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- La facture originale décrivant l'item acheté;
- Une copie d'une preuve de résidence (permis de conduire, facture d'Hydro-Québec, etc.)

LE SAVIEZ-VOUS?

En une année, les Québécois génèrent à la maison en moyenne plus de 180 kg de matière organique par personne.

Lorsque ces matières sont enfouies, elles contribuent à la formation de méthane (puissant gaz à effet de serre) et de lixiviat (liquide contaminé). Détourner les matières organiques des sites d'enfouissement permet ainsi de valoriser des ressources plutôt que de les condamner en déchets, de diminuer la pollution de l'air et de réduire la quantité de lixiviat produit.

La pratique du compostage domestique présente donc plusieurs aspects positifs :

- Réduction des gaz à effet de serre associés à l'enfouissement et ainsi de votre empreinte écologique;
- Production d'un compost de qualité chez soi;
- Amélioration de la texture du sol favorisant ainsi le drainage de l'eau de pluie, l'aération du sol et la croissance des racines;
- Amélioration de l'apport d'éléments nutritifs pour les plantes;
- Augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies.